AVANT-PROJET DE LOI PORTANT CODE DU TRAVAIL

Les syndicats parlent de «régression sociale»

L'avant-projet de loi portant code du travail est qualifié de «régression sociale» et de «remise en cause des acquis du monde du travail». UGTA et syndicats autonomes sont unanimes : ils plaident la révision de certains articles de lois qualifiées «d'anti-sociales».

Abder Bettache - Alger (Le Soir) - Le coordonnateur du Syndicat national des professeurs de l'enseignement du secondaire et technique (Snapest), M. Meziane Meriane, a indiqué que le «nouveau code du travail se finalise sans la moindre consultation des partenaires sociaux. On apprend à travers la presse que certains acquis sociaux risquent d'être remis en cause».

Pour ce responsable, dans «les autres pays, l'élargissement de la revendication des objectifs sociaux aux objectifs économiques, l'intérêt affiché pour améliorer les conditions de travail et la qualité de vie, ont conduit les gouvernements à faire participer les syndicats à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique économique et sociale. Ils le font, non seulement par la négociation collective mais aussi en recherchant une participation aux décisions. Chez nous, c'est tout à fait le contraire qui se produit». Et d'ajouter : «Dans notre pays, ces notions ne sont que théoriques étant donné que le fonctionnaire, placé en situation de subordination juridique, ne bénéficie pas de garantie contre toutes les discriminations. Une grille de salaires est élaborée sans l'apport des syndicats autonomes. L'adoption arbitraire de cette grille des salaires de la Fonction publique continue de susciter l'ire des fonctionnaires.»

Photo : Samir Sid.

Meriane déplore l'absence de consultation des partenaires sociaux.

Le coordonnateur du Snapest tire la sonnette d'alarme, arguant que le nouveau code du travail est sans aucun doute à l'origine de «futures et importantes tensions sociales». Pour sa part, le secrétaire général de la Fédération des travailleurs du textile et cuirs (UGTA), M. Amar Takjout, qualifie le projet de loi de «véritable régression sociale», notamment dans sa partie traitant de la relation du travail, comme le contrat à durée déterminée (CDD), les heures supplémentaires, le 87 bis, etc.

Pour notre interlocuteur, il s'agit de «réelle remise en cause des acquis du monde du travail». Selon ce cadre de l'UGTA activant dans le secteur économique, «rien ne justifie cette volonté affichée par les pouvoirs publics pour revoir la flexibilité sociale». «La seule réponse que je peux avoir à ces "nouveautés" est que les pouvoirs publics sont en train de faire les yeux doux aux investisseurs étrangers, leur faisant croire que nous avons le meilleur code du travail du contour méditerranéen.»

Et de conclure : «Les travailleurs seront les seules victimes de ce nouveau code du travail. La précarité de l'emploi va s'installer et par voie de conséquence on fera face à une réelle remise en cause du droit syndical».

A. B.

BRENT WILTON, SG DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DES EMPLOYEURS :

«Les entreprises algériennes doivent faire entendre leur voix»

«Les entreprises algériennes doivent faire entendre leur voix», sur les questions liées notamment à l'entrepreneuriat et le respect des droits fondamentaux du travail.

Chérif Bennaceur - Alger (Le Soir) - C'est l'invite que le secrétaire général de l'Organisation internationale des employeurs (OIE), Brent H. Wilton, a adressée hier aux entreprises membres de la Confédération générale des entreprises algériennes (CGEA), unique représentant algérien à cette instance internationale, et partant à toutes les entreprises du pays.

Hôte ces jours-ci, et pour la première fois, de l'Algérie, Brent Wilton qui a été invité par la CGEA, a été reçu par les ministres de l'Industrie et des Mines et du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Abdesselam Bouchouareb et Mohamed El Ghazi, devrait être également reçu aujourd'hui par le Premier ministre, Abdelmalek Sellal.

L'opportunité pour le représentant de l'OIE de prôner davantage de réactivité des entrepreneurs et organisations patronales en ce qui concerne la promotion du rôle des entreprises en tant que source de création de richesses et emplois, la défense de leurs intérets, l'élaboration des politiques économiques et publiques et autres problématiques socioéconomiques.

Il s'agit d'œuvrer à faire entendre leurs voix, invitera Brent Wilton. Mais aussi lors des débats qui se déroulent au niveau des instances internationales (Organisation internationale du travail et autres structures du système multilatéral) et qui portent sur les problématiques sociales, le respect des droits de l'homme, la défense des droits fondamentaux du travail ainsi que l'élaboration de ses normes.

Relevant le caractère crucial de cette question, Brent Wilton n'a pas manqué de relever qu'une convention internationale relative à l'entreprise et le respect des droits de l'homme est en train d'être élaborée et devra être appliquée, nonobstant les velléités des gouvernements ou d'autres parties. Tout en saluant le rôle dynamique de la CGEA au niveau africain et européen mais aussi sa participation active à l'élaboration du Pacte économique et social de croissance, «une initiative que nous saluons», dira Brent Wilton qui a, ce faisant, incité les opérateurs et syndicats d'entrepreneurs à un positionnement proactif, à une «articulation» avec les réseaux tant domestiques que mondiaux.

Photo : DR

Brent Wilton, SG de l'OIE.

Et cela, en profitant des opportunités qu'offre l'OIE en termes de renforcement des capacités des organisations membres, d'insertion dans des réseaux et au regard de sa contribution au développement de l'investissement dans les pays émergents, dans un contexte mondialisé, très concurrentiel.

Créée en 1920 et basée à Genève, l'OIE qui œuvre à un positionnement dynamique et meilleur des entreprises compte 150 organisations patronales dans 143 pays.

C. B.

THON ROUGE

L'ICCAT sensibilise sur la récupération des marques

Réparti à travers l'océan Atlantique, la mer Méditerranée et certaines mers adjacentes, le thon rouge est d'une très grande valeur marchande. Cette espèce très prisée est pourtant menacée.

Pour parer à une éventuelle disparition de ce poisson, la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (Iccat) investit dans la gestion durable de cette ressource. Un système de gestion du thon rouge a été ainsi mis en place pour une exploitation durable par les pays concernés.

Un programme de recherche sur le thon rouge a été également mis en œuvre depuis 2010. Sous le nom ICCAT/GBYP, ce programme ambitionne à «améliorer les connaissances scientifiques sur cette espèce et sa dynamique», précise un communiqué de la Chambre algérienne de pêche et d'aquaculture. Pour ce faire, une campagne de marquage du thon rouge a été lancée dans l'océan Atlantique et dans la mer Méditerranée.

Vingt quatre mille marques ont été déployées pour collecter des données sur la distribution, le comportement, le taux de croissance et la mortalité de ce poisson, ajoute la même source.

«Au bout d'une année à deux ans, les tags implantés sortent du corps du poisson et il faut les récupérer pour collecter les données scientifiques», explique-t-on au ministère de la Pêche. La réussite de l'opération de marquage du thon rouge repose ainsi sur le nombre de marques récupérées.

A cet effet, la Chambre algérienne de pêche organise une journée de sensibilisation le 2 septembre prochain à l'Inspa (Institut national supérieur de la pêche et de l'aquaculture) en présence d'un représentant de l'ICCAT. Objectif : sensibiliser les professionnels sur la récupération de ces marques. Il sera aussi question d'«informer le public et les parties intéressées sur l'activité de récupération des marques de l'Iccat/GBYP», ajoute le communiqué.

La coopération des pêcheurs est des usagers de la mer est essentielle au succès de ce programme.

Rym Nasri

Photo : DR